



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 21 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Monsieur BLAIZOT, Madame LANGLAIS, Monsieur BRIAS

Absents excusés : Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-017 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission plénière du 6 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Bernières-sur-Mer ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Bernières-sur-Mer ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Bernières-sur-Mer ;

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. ;

- **ARRETE** le compte financier unique 2024 de la commune de Bernières-sur-Mer comme suit :

Section d'investissement :

Recettes :	1 723 805,22€
Dépenses :	875 250,79 €
Excédent de clôture :	848 554,43 €

Section de fonctionnement :

Recettes :	3 176 207,78€
Dépenses :	2 326 264,18€
Excédent de clôture :	849 943,60 €

VOTE : POUR : 16

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thomas DUPONT FÉRICI

